

FORMATION SPECIALISEE DE SITE

DES LYCEES ET DU CREPS

Réunion du 12 novembre 2024

RAPPORT POUR INFORMATION

Mesurer l'impact des restrictions d'aptitude sur l'activité : Projet de déploiement de la méthode MIRA

Objectif de la démarche MIRA

La méthode MIRA a pour but de quantifier l'impact des restrictions d'aptitude des agents, suite à des aménagements de poste, sur l'activité professionnelle. Cet impact peut se traduire par :

1. Un report de charge de travail sur les collègues.
2. Une dégradation de la qualité du travail.

L'outil permet d'objectiver le besoin et identifier les aménagements pour garantir une organisation du travail efficace et prévenir les TMS.

Composition de groupe de travail

- Service accompagnement collectif, organisation, GPEC
- Service accompagnement professionnel et maintien dans l'emploi_mission handicap
- Service santé
- Service mobilité et recrutement lycées et CREPS
- Service organisation des missions des agents techniques territoriaux_DFE
- Conseillers en prévention

Déroulement de l'action

Depuis 2022, un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour concevoir, tester et valider l'outil MIRA :

- 2022-2023 : Élaboration de la première version de la grille MIRA.
- Début 2024 : Six séances de travail pour tester et ajuster l'outil.
- 6 octobre 2024 : Validation de la nouvelle version de la grille MIRA par le groupe de travail avec la participation du service SIRH pour préparer le déploiement technique
- 7 novembre 2024 : présentation aux organisations syndicales

Méthode de calcul

1. Définition des domaines d'activité les plus concernés :

- Les domaines identifiés sont ceux les plus à risque de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) : plonge vaisselle, plonge batterie, entretien des locaux et restauration.

2. Calcul de la Force de Travail Nécessaire (FTN) :

- La FTN correspond au nombre minimal d'agents requis, par unité de temps, pour réaliser chaque activité dans des conditions optimales. Cette valeur est établie par le service « Organisation des missions des agents techniques territoriaux » (DFE).

3. Calcul de la variable MIRA pour chaque agent :

- L'outil MIRA évalue, pour chaque contrainte physique liée à une activité, la fréquence (f) et le degré de restriction (r) établi par le médecin de prévention.

- La contrainte physique est caractérisée par des positions, gestes/mouvements, déplacements de charges, et expositions spécifiques (ex. pour la plonge vaisselle : position debout prolongée, flexions et rotations du tronc, port de charges de différents poids).

Pour chaque contrainte, l'impact (i) sur l'activité est calculé selon la formule suivante :

$$i = f * r$$

4. Calcul de la capacité de contribution d'un agent (c) :

- La variable c mesure la capacité d'un agent à réaliser une activité malgré les restrictions d'aptitude. Elle est calculée comme suit :

$$c = \max(0, 1 - \sum i)$$

Explication : Cette formule signifie que la capacité de contribution d'un agent (c) est égale à 1 (capacité maximale) diminuée de la somme de l'impact des contraintes ($\sum i$). Le résultat est ensuite plafonné pour ne pas descendre en dessous de 0.

Exemple :

- Si un agent a des restrictions sur deux contraintes, l'impact total $\sum i$ est de 0,3.

- $c = 1 - 0,3 = 0,7$ (capacité réduite à 70%).

5. Calcul de la variable MIRA (M) pour le collectif :

- La variable M est la somme des capacités de contribution individuelles (c) de chaque agent affecté à une activité.

$$M = \sum c$$

Exemple : Si $M = 5$ pour une équipe de plonge, cela signifie que la capacité de travail mobilisable correspond à celle de 5 agents sans restriction.

6. Calcul du quotient q :

- Le quotient q est obtenu par le rapport entre la capacité totale de contribution (M) et la force de travail nécessaire (FTN) :

$$q = M / \text{FTN}$$

Interprétation de q :

- Si $q < 1$: Les ressources humaines disponibles sont insuffisantes.

- Si $q \geq 1$: Les ressources sont adéquates, voire excédentaires.

7. Etablissement de valeurs-seuils pour interpréter q :

- Ces valeurs varient selon la pénibilité de chaque activité et doivent être ajustées en fonction de l'environnement de travail.

Déploiement de la démarche MIRA

Le déploiement de la méthode MIRA se déroulera en trois étapes :

Étape A : Cotation standard des fréquences des contraintes physiques

- Élaborer une cotation standard des fréquences des contraintes par métier et par type d'activité. Cette cotation servira de base pour le calcul de la capacité de contribution (c) des agents.

Étape B : Expérimentation dans cinq établissements

- Tester la démarche MIRA dans 5 lycées représentatifs (un par département) afin de vérifier la pertinence de l'outil et d'ajuster les seuils de référence.

Étape C : Intégration de l'outil MIRA dans le progiciel Foederis

- Intégrer l'outil MIRA dans le logiciel de gestion des ressources humaines Foederis.
- Les responsables hiérarchiques (N+1), en lien avec les agents, saisiront les informations relatives à la fréquence des contraintes et les degrés de restrictions d'aptitude. Cela pourra être fait, par exemple, lors des entretiens professionnels annuels. La cotation standard pourra être modifiée selon les spécificités des postes de travail.

Calendrier de déploiement

Le déploiement est prévu lors du 1^{er} semestre 2025 :

1. Intégration de l'outil dans Foederis
2. Phase exploratoire avec des lycées volontaires et des médecins du travail
3. Mise en œuvre